



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

NON
à la réforme de
la prévoyance
professionnelle

NON
à la modification de
la loi sur l'instruction
publique

NON
à la modification
de la loi sur
l'imposition des
personnes physiques

22 septembre 2024
3 x NON

5 raisons de voter NON à la réforme de la LPP

1.

Payer plus, pour toucher moins ? NON !

Avec la réforme LPP21, les salarié-e-s et leurs employeurs devront payer des cotisations de prévoyance professionnelle plus élevées puisque la part du salaire assuré augmentera. Et ce sont les personnes aux revenus les plus modestes qui seront les plus impactées. Au total, les assuré-e-s devront déboursier 2,1 milliards de francs de plus.

En parallèle, la réforme prévoit d'abaisser le taux de conversion de 6,8 % à 6 %. Cela signifie que pour un avoir vieillesse de 100 000 francs, la rente baissera de 6 800 à 6 000 francs par an. Avec la réforme de la LPP, la majorité des salarié-e-s devra donc cotiser davantage tout au long de la vie active, alors qu'elle touchera une rente plus faible au moment de la retraite.

2.

Engraisser les banques et les compagnies d'assurance ? NON !

Les avoirs totaux des fonds de prévoyance dépassent aujourd'hui 1 000 milliards de francs. Cette somme colossale représente une manne considérable pour les banques et les compagnies d'assurance qui tirent d'énormes profits du 2^e pilier. La gestion de cette fortune coûte très cher : plus de 6 milliards de francs par an, ce qui est beaucoup trop, et les frais de courtage ont augmenté de 20 % ces dix dernières années. En moyenne, la gestion du 2^e pilier coûte à chacun-e de nous 1 400 francs par an, qui sont ainsi soustraits à notre épargne vieillesse !

3.

Annuler le petit gain de la 13^e rente AVS ? NON !

L'initiative pour une 13^e rente AVS a été largement acceptée lors de la votation populaire du 3 mars 2024. Dès qu'elle entrera en vigueur, elle offrira une augmentation des rentes du 1^{er} pilier de 8,33 %. Bien que très modeste, cette amélioration va dans le bon sens, car l'AVS est un système simple et solide, qui n'engendre pas de frais de gestion démesurés. Cette petite avancée vers un système de retraite plus solidaire, bien que nettement insuffisante, ne doit pas être annulée par une réforme incompréhensible du système complexe et coûteux de la LPP, qui anéantirait le petit gain de pouvoir d'achat obtenu par la 13^e rente AVS pour les future-s retraité-e-s.

4.

Péjorer la retraite des femmes et des petits revenus? NON!

Avant le vote sur le relèvement de l'âge de la retraite des femmes (AVS 21), la majorité bourgeoise du Parlement et le Conseil fédéral leur avaient promis qu'elles auraient une meilleure retraite. Or cette promesse n'est pas tenue. Seules quelques très faibles améliorations ont été introduites pour les femmes alors que le projet entraînera dans l'ensemble une baisse massive des rentes pour toutes et tous. Par exemple, il n'y a toujours rien de prévu pour compenser les interruptions de carrières. Les femmes, qui continuent à exercer la grande majorité des tâches non rémunérées, notamment éducatives, et se retrouvent ainsi avec des rentes très basses (en moyenne 50 % inférieures à celles des hommes pour le 2^e pilier), ne bénéficieront d'aucune amélioration avec LPP21.

Malgré l'abaissement du seuil d'accès de 22 050 à 19 845 francs par année, les personnes qui travaillent à temps partiel et cumulent plusieurs emplois continueront à être discriminées. Celles et ceux qui dépassent de peu ce montant minimal devront cotiser obligatoirement au 2^e pilier et verront ainsi leurs très maigres revenus, déjà insuffisants pour vivre, amputés de plusieurs milliers de francs par an.

5.

Une réforme inutile, néfaste pour toutes et tous

La réforme est présentée souvent comme indispensable. Mais un simple coup d'œil aux comptes des caisses de pension montre que leur santé financière est florissante : après plus de quinze années de crises sur les marchés financiers et de taux négatifs, leurs réserves et leurs provisions techniques dépassent 110 milliards de francs. Les caisses ont déjà mis de côté les fonds nécessaires pour faire face à l'évolution de l'espérance de vie. En résumé, elles croulent sous l'argent, mais leurs assuré-e-s n'en profitent pas.

S'il est vrai qu'environ 85 % des assuré-e-s reçoivent de leur caisse de pension davantage que le minimum légal, chacun-e possède dans son avoir de vieillesse une part obligatoire protégée par la loi. Contrairement à ce que prétendent souvent les partisans de LPP21, ce projet ne concerne donc pas seulement 15 % des assuré-e-s, mais touchera tout le monde, si la réforme est adoptée.



Pour plus
d'information
et des exemples
concrets

NON à la diminution de la durée de formation des enseignant-e-s du primaire

Retrouvez l'argumentaire en scannant ce code QR ou en vous rendant sur sit-syndicat.ch, rubrique « Prises de position ».



NON à des cadeaux à une minorité privilégiée

La loi sur l'imposition dite prétendument « de l'outil de travail » offrira un cadeau massif à 23 multimillionnaires qui n'en ont pas besoin. Cette loi exonère d'impôt 80 % de la fortune placée dans l'entreprise, si elle se monte jusqu'à 10 millions, et 40 % pour la part dépassant 10 millions.

Un cadeau ciblé sur les super-riches

Seuls 4 300 actionnaires entrepreneurs sont concernés. Mais pour la majorité, les petits entrepreneurs, la baisse est insignifiante : 129 francs par an. Elle ne sert donc à rien.

Par contre, 23 d'entre eux seront les vrais bénéficiaires, et économiseront 500 000 francs chacun. Là encore, cette baisse est inutile, car ces entrepreneurs possèdent en moyenne une fortune de plus de 200 millions chacun et peuvent donc largement payer la contribution actuelle aux services publics qui, eux, ont très fortement besoin de cet argent.

Cumuls de cadeaux fiscaux

Contrairement aux salarié-e-s, ces actionnaires bénéficient déjà de plusieurs réductions d'impôts : une réduction de près d'un tiers sur leurs dividendes ;

depuis 2020, une baisse de l'imposition de leurs entreprises de près de moitié (RFFA) ; et une baisse de 15% de l'impôt sur la fortune (LEFI) votée en 2023, pour l'instant encore suspendue.

Les chiffres le montrent : ces super-riches nagent dans l'argent à ne plus savoir qu'en faire, alors que les salarié-e-s ne se voient même pas compenser les pertes de pouvoir d'achat, et voient leurs primes d'assurance maladie exploser. Ce cadeau est d'ailleurs offert sans obligation pour ces actionnaires d'investir dans la transition énergétique ou de créer de l'emploi !

Pertes pour les services publics et la population

Pour les collectivités publiques par contre, ces pertes signifieront des difficultés à offrir les services publics nécessaires : avec la crise climatique, la crise du pouvoir d'achat, le vieillissement de la population et les inégalités croissantes, Canton et Communes ne peuvent pas se permettre de baisses d'impôt, bien au contraire, sinon, la population entière en paiera le prix fort. Baisser les impôts creuse les injustices et empêche d'agir face aux problèmes.

Faire des cadeaux aux riches pour enlever des services publics à la population, aux salarié-e-s et aux retraité-e-s ? C'est clairement non !

Soutenez les actions du SIT en faisant un don

Par versement :

Numéro de compte 12-16170-4
Iban CH38 0900 0000 1201 6170 4
BIC POFICHBEXXX

Au nom de : Services SIT, case postale 3135, 1211 Genève 3

Faites un don avec
TWINT !



Scannez le code QR avec l'app TWINT



Confirmez le montant et le don



Rejoignez le SIT